

Puycelsi

Avis d'appel public à la concurrence



Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un projet « Cœur de village »

- Rénovation de rues du village
- Création d'une zone d'accueil avec emplacements de stationnement

Maître d'ouvrage :

Mairie de Puycelsi (Établissement public territorial)

Place du Château, 81140 Puycelsi

Tel : 05 63 33 11 14

Courriel : commune-puycelsi@orange.fr

Procédure de passation :

La consultation est passée par Procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique.

Conformément aux articles R2142-15 et R2142-16 du code de la commande publique, le nombre de candidats admis à remettre une offre lors de la seconde phase de la présente consultation sera réduit à 3 suite à une première phase de remise de candidatures

Date limite de réception des dossiers pour la remise des candidatures (phase 1) :

le vendredi 28 mai 2021, à 12 heures

1/ Présentation de la commune :

La commune de Puycelsi est une commune rurale de 448 habitants (INSEE 2016).

Elle couvre un territoire de 39,0km².

Elle est composée d'un village principal, érigé au sommet d'un promontoire en bordure de la forêt domaniale de Grésigne, ceint de remparts et de quelques hameaux dispersés sur son territoire.

Puycelsi est classé parmi les plus beaux villages de France.

Sa distinction patrimoniale est reconnue.

Il est située au nord ouest de l'AGG (Agglomération Gaillac-Graulhet) à laquelle il appartient.

La commune a souhaité intégrer la démarche de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet « Cœur de village » en collaboration avec le CAUE.

Le projet pour lequel l'appel à maîtrise d'œuvre est lancé s'inscrit dans une réflexion sur l'aménagement des espaces publics du centre-bourg.

2/ Présentation du projet :

Un document de pré-étude réalisé par le CAUE est joint à cet appel à maîtrise d'œuvre. Sa consultation sera utile pour s'inscrire dans une bonne compréhension des attentes de la commune.

Il permet de s'informer précisément sur sa démarche, sur ses orientations, sur la nature et le périmètre des travaux envisagés dans le cadre de l'appel d'offre qui fera suite à cet appel à candidatures.

Ce périmètre est précisément représenté en page 21 du dossier du CAUE.

Globalement, le projet est constitué de deux chantiers principaux :

1/ La rénovation d'un petit nombre de rues du village (cf étude CAUE)

2/ La création d'une zone d'accueil avec emplacements de stationnement en périphérie du village

La municipalité a estimé l'enveloppe nécessaire pour la réalisation de ces deux chantiers aux environs de 450 000€ HT.

Le point 1 s'inscrira dans la continuité de ce qui a été réalisé précédemment tout en gardant la possibilité de propositions d'aménagements restant en lien avec la personnalité du village.

C'est sur le point numéro 2 que se portera l'essentiel du projet.

Le village est habité à l'année par une population de résidents relativement stable et que la commune souhaite maintenir, voire accroître. Régulièrement, et particulièrement en période de vacances, des résidents secondaires s'y ajoutent.

Aussi, Puycelsi, signalé comme point de visite sur de nombreux supports, fait l'objet d'une fréquentation touristique importante, en hausse constante.

Il faut noter que la route menant au village est, en quelque sorte, une impasse.

Les problèmes de la circulation et du stationnement qui engorgent le village, notamment en période estivale, se posent de plus en plus fortement et pèsent sur les résidents.

Le village souhaite conserver son dynamisme, la quiétude de ces espaces, son authenticité.

Le village fait l'objet de nombreuses protections patrimoniales dont il s'agit de tenir compte.

Il a été décidé de créer une zone pour l'accueil des visiteurs, avec des emplacements de stationnement dont le nombre est estimé de 60 à 80 places. Il sera situé en bas du village, sous la salle polyvalente (parcelles A 557 et A 566 / Zone n°1 page 21 du document CAUE / Sur le photo de couverture, la large bande de prairie en bas du village). L'intégration paysagère et la dimension végétal de l'espace de stationnement sont importantes pour préserver l'attractivité du village et pour minimiser l'impact visuel des aménagements, depuis le haut du village comme depuis son entrée. Plus qu'un simple parking, il s'agit d'organiser une halte fonctionnelle en toute saison et favorable à d'autres usages.

La réflexion sur le point 2 portera donc sur la recherche de la meilleure solution possible pour la création de cette zone d'accueil avec, notamment :

- la faisabilité du nombre de places de stationnement au regard des contraintes techniques.
- l'emplacement de ces places sur la zone considérée et ses accès, notamment depuis la RD
- l'opportunité ou non de mutualiser, d'harmoniser l'accueil avec le stationnement du Verger Conservatoire (parking du Rivet) de l'autre côté de la RD pour créer une halte lisible et qualitative au bas du village
- les aménagements annexes et nécessaires à l'accueil des visiteurs dont la signalétique, leurs emplacements.
- les cheminements piétonniers pour l'accès au village
- la recherche d'une harmonie entre les réalisations qui seront proposées et leur environnement : la cité médiévale avec les aménagements déjà réalisés, la forêt de Grésigne, le conservatoire des espèces fruitières, ...
- une gestion optimale des espaces végétalisés créés avec une attention particulière sur leurs besoins en eau.

La meilleure intégration paysagère de l'ensemble de ce qui sera réalisé et de la zone de stationnement en particulier est une exigence.

Remarques :

- La commune a lancé une étude topographique préliminaire des terrains concernés par le parking.
- Une étude géotechnique de l'espace retenu pour l'implantation du parking aura été réalisée.
- La mairie aura interrogé la DRAC sur la nécessité d'une exploration sur la question des vestiges archéologiques.
- La commune s'est engagée dans une proposition d'achat de la parcelle A 554 (voir plan cadastral joint) reliant directement les parcelles concernées par le projet de zone d'accueil (A 557 et A 566) à la voirie départementale.

3/ La procédure de passation

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même ou par le groupement, des compétences dans les domaines suivants :

- Aménagement paysager
- Aménagement espace public urbain
- VRD
- toutes autres compétences que le candidat jugera utile d'associer à l'équipe pour mener à bien sa mission dans l'esprit du projet.

L'équipe sera donc constituée de :

- un paysagiste-concepteur qui sera le mandataire de l'équipe
- un bureau d'étude VRD
- toutes autres professionnels que le candidat jugera utile d'associer à l'équipe pour mener à bien sa mission dans l'esprit du projet.

3.1/ Phase 1 : l'appel à candidatures

3.1.1/ Le dossier de candidature

Le dossier de candidatures sera obligatoirement remis sur: <http://www.marches-securises.fr> avant le **vendredi 28 mai 2021, à 12 h** sera composé de :

Document 1 : Une lettre de motivation incluant un paragraphe dans lequel le candidat précisera son appréhension des enjeux et l'esprit du projet sur lequel il aimerait travailler.

Document 2 : Une présentation de l'équipe que le candidat pourra réunir autour de la réalisation du projet et dans laquelle figureront les compétences attendues. La copie des diplômes ou des titres de capacité correspondants aux spécialités présentées, notamment l'habilitation du titre de paysagiste-concepteur, est demandée.

Document 3 : Un dossier des références de l'équipe constituée autour du projet.

Seront présentées : 5 références en lien avec la nature du projet, de préférence de moins de 5 ans, dont au moins une comparable en aménagement de zone de stationnement ou d'aire d'accueil et une comparable en échelle urbaine.

Une référence en qualité patrimoniale sera bienvenue.

Chaque référence, à raison d'une page A4 par référence, devra détailler : la maîtrise d'ouvrage, le mandataire du projet présenté, la mission assumée par le candidat, la superficie du projet et le montant des travaux correspondant, l'année de réalisation.

Document 4 : Un dossier des pièces administratives comprenant :

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1 disponible sur le site www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'elles ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Délégation de signature et délégation de pouvoir en cas de groupement.
- les diplômes et titres de capacité des membres de l'équipe.

3.1.2/ Critères de sélection des candidats

La sélection des candidats s'opérera sur la base d'un système de notation sur 100 points se répartissant sur les documents 1, 2 et 3 de la façon suivante :

Document 1 : 30 %

Document 2 : 40 %

Document 3 : 30 %

L'absence d'une des pièces administratives demandées (document 4) entraînerait l'écart du dossier de candidature.

Suite à l'analyse des candidatures par une commission composées de représentants du conseil municipal, du CAUE et de la CAGG, un classement sera effectué. Les trois premiers candidats de ce classement seront retenus pour la phase offre.

3.2/ Phase 2 : l'appel d'offre, attribution de la maîtrise d'œuvre

Suite à l'analyse des candidatures, les candidats non retenus pour la phase « offre » en seront informés.

Les 3 candidats retenus seront invités à participer, ensemble, à une visite du village en général et des espaces considérés par le projet en particulier.

Le CCTP et le CCAP du projet leur seront alors accessibles.

Ils seront invités à remettre, **dans un délai d'un mois au jour de la visite**, une offre assortie d'un schéma d'intentions concernant le projet de zone d'accueil. Cette prestation fera l'objet du versement d'une prime de 2000€ TTC dans la mesure où elle correspondra à la demande formulée.

3.2.1/ Le dossier d'offre

Le dossier d'offre qui sera obligatoirement remis sur <http://www.marches-securises.fr> un mois après le jour de la visite du site sera composé de :

Document 1 : Le schéma d'intention concernant le projet de la zone d'accueil : dessin d'ambiance et/ou perspective sommaire et/ou aperçu des propositions techniques face aux contraintes ...

Document 2 : Le montant d'une rémunération, forfaitaire et provisoire, envisagée pour l'intégralité de la mission *

Document 3 : Une note méthodologique (format A4 recto-verso, 4 pages maximum) sur les moyens mis en œuvre pour la réalisation de la prestation mais aussi sur les modalités relationnelles proposées par le prestataire en ce qui concerne les différentes entités engagés dans le projet notamment avec la maîtrise d'ouvrage.

Document 4 : Un planning d'intervention prévisionnel qui distinguera les deux chantiers du projet. Les différents temps d'échanges avec la maîtrise d'ouvrage seront notamment identifiés.

3.2.2/ Critères d'appréciation des offres

L'offre qui sera retenue, le sera sur la base d'un système de notation sur 100 points se répartissant sur les documents 1, 2 , 3 et 4 de la façon suivante :

Document 1 : 25 %

Document 2 : 25 %

Document 3 : 25 %

Document 4 : 25 %

* le candidat retenu à l'appel d'offre se verra confier, pour chacun des deux chantiers inscrits au projet, une **mission de base** de maîtrise d'œuvre qui comprend les éléments de mission suivants :

- Esquisse
- Avant-projet
- Études de projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Visa
- Organisation Pilotage Coordination
- Direction de l'exécution du contrat de travaux
- Assistance lors des opérations de réception

Le CCTP qui sera accessible au jour de la visite du site, proposée aux candidats qui auront été retenus lors de la phase 1, précisera des aspects techniques concernant le projet.

4/ Autres

Date d'envoi à la publication le mercredi 28 avril 2021